



Canton de DREUX 1

Arrondissement de DREUX

L'an deux mil vingt-deux, le **jeudi 13 Janvier 2022**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique à la salle de conseil, sous la présidence respective de **Madame Véronique BASTON, Maire**,

Etaient présents : Evelyne CHAPPERIN, Yves ÉCOLAN, Yves DEMORA, Adjoint
Thierry BELLOIS, Éric BROCHARD, Véronique GEHAN, Jacques ISAMBERT, Ludovic MALLET, Frédéric LAMON, Dominique VIOLETTE, Alice GAUTHIER. Philippe GEHAN
Conseillers municipaux.

Absente excusée : C. COURTOIS pouvoir à V. BASTON.

Dominique VIOLETTE a été élu secrétaire de séance.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Véronique Baston, Maire, à 20H35.

Approbation du Conseil Municipal du 23/11/2021 : Approuvé après relecture par Mme le maire suite à la remarque de Mr Ph. GEHAN liée à l'envoi tardif du compte-rendu aux conseillers.

Mme le Maire fait lecture des remerciements de quelques administrés pour les chocolats aux aînés distribués à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Délibération n° 1 : Personnel : création d'un poste d'adjoint technique à temps non-complet à la cantine.

Ce poste a été créé au moment de la crise sanitaire. Les restrictions réglementaires à mettre en place nous ont obligés à recruter un agent pour le service de la cantine. Ce contrat pour accroissement temporaire d'activité d'une durée maximale de 18 mois arrive à son terme au 31/01/2022 et ne peut être reconduit sous le même motif. Au vu de la situation actuelle, cet agent doit être maintenu au même poste. Un nouveau contrat annualisé sera proposé à l'agent pour une durée d'un an à raison de 10 h par semaine.

Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 2 : Tarif demande photocopies

Afin de pouvoir répondre à une demande d'envoi de dossier, il est indispensable de délibérer sur le tarif d'une photocopie.

Il est proposé le tarif réglementaire maximum soit 0.18€ la copie.

Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 3 : Budget 2022 autorisation dépenses investissements avant le vote du budget.

Le trésorier nous indique qu'il est possible de réaliser des investissements avant le vote du budget 2022 jusqu'à concurrence du quart du montant d'investissement voté en 2021 soit 81 551 €. Au vu de la propagation excessive du variant Omicron touchant fortement les enfants, il est suggéré l'achat de capteurs de CO2 et éventuellement d'un purificateur. Un débat est instauré au sein du conseil municipal faisant ressortir un avis favorable pour l'achat de capteurs de CO2 et un avis très réservé pour l'achat d'un purificateur à installer dans la cantine.

Approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 4 : Tarif Communaux 2022.

Les tarifs 2021 restent maintenus pour 2022.

Délibération n° 5 : Loyer Logement Communal.

Le montant du loyer reste inchangé pour 2022.

Approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 6 et 7 : Subvention DETR et FDI sur les investissements 2022.

Mme le Maire explique que lors de la commission des travaux du 10/12/2021, il a été proposé différents investissements.

Un travail sur la programmation de travaux de voirie à court ou moyen terme en fonction des possibilités budgétaires et avec l'assistance d'un bureau d'études pour le chiffrage des travaux et la présentation d'un plan communal. Cet investissement n'étant pas éligible à quelconque subvention.

La possibilité d'installer des caméras de surveillance sur certains lieux dans la commune.

Lors de la réunion annuelle sur le FDI avec les conseillers départementaux du canton en présence de M. le Sous-Préfet, le dispositif de surveillance déjà en cours sur l'ensemble de l'Agglomération de Dreux a été présenté. Plusieurs communes sont déjà équipées et souhaitent étendre cette installation de caméras. Pour celles non équipées, elles peuvent encore le faire si elles le souhaitent. Pour obtenir un maillage sur l'ensemble de l'Agglomération, un travail en partenariat avec la gendarmerie et le sous-préfet a été effectué afin de recenser les points les plus stratégiques.

Les subventions allouées portent avant tout sur la pertinence et la priorité évaluées par les forces de l'ordre. Pour Marville-Moutiers-Brûlé, trois points ont été définis.

Un point serait subventionné à hauteur de 80% (50 % par l'Etat et 30 % par le département), les deux autres points seraient subventionnés à hauteur de 60 % (30 % par l'Etat et 30 % par le département). Les autres points que la commune souhaiterait voir sécurisés seraient subventionnés à hauteur de 30 % (par le département).

Le montant HT pour l'ensemble des trois points subventionnables à la fois par l'Etat et le FDI est de 34 933.01 €.

Après quelques échanges contestataires, il a été décidé de demander les subventions auprès de l'Etat et du Conseil départemental. Mme le Maire proposera une nouvelle réunion avant l'élaboration du budget afin de débattre à nouveau sur ce sujet.

4 contre, 1 abstention, 9 pour.

L'état de l'église St Pierre préoccupant.

En effet, depuis quelques temps déjà, la toiture de ce bâtiment laisse apparaître des fuites d'eau. A plusieurs reprises, des réparations ont été faites au coup par coup.

Au vu de cette situation, Mme le Maire a contacté un architecte spécialisé en monuments historiques. Ce dernier a fait une visite de l'église avec certaines remarques sur l'aspect du bâtiment. Il a proposé un diagnostic général afin de connaître l'ampleur des travaux. Un devis a été adressé, le montant est de 26 500 € HT. La seule subvention possible pour ce type de prestations est départementale.

Le principe de ce diagnostic fait débat et oriente une minorité de conseillers vers un avis réservé en raison du coût élevé de cette mission.

Mme le Maire propose de demander la subvention à hauteur de 30 % auprès du conseil départemental par le biais de ce devis et d'échanger à nouveau sur ce sujet lors d'une réunion avant élaboration du budget.

L'achat de deux radars pédagogiques

Cet équipement pourrait être installé en entrée de village à Blainville et Marville bourg afin de faire ralentir les automobilistes. En attendant de réaliser des travaux de sécurité routière, c'est une alternative pour faire patienter les riverains et les rassurer.

Ce matériel sera mobile et pourra être placé sur d'autres lieux. Il permettra l'enregistrement de la vitesse ainsi que le nombre de voitures circulant.

Le montant de ces deux radars pédagogiques est de 5 949.00 € HT.

Cet investissement est subventionné à hauteur de 30 % par le conseil départemental.

Cette proposition d'achat oppose également les conseillers, les plus réfractaires doutant sur l'efficacité réelle de ce dispositif.

5 contre, 1 abstention et 8 pour.

Communication et questions diverses :

Mme le Maire informe les conseillers sur la requête déposée auprès du Tribunal administratif par l'agent faisant l'objet d'une procédure de licenciement.

Mme le Maire rappelle aux conseillers qu'elle a reçu délégation du conseil municipal pour lancer toutes les démarches afin de défendre la commune. Elle rappelle également que la procédure de licenciement est conduite sur les conseils du Centre de Gestion.

Mme le Maire informe les conseillers que la société FM Logistique a retiré son projet.

M. Bellois informe l'assemblée qu'un car scolaire emprunte chaque jour la plate-bande engazonnée Place St Jacques, en débouchant de la Rue des Futaies pour se diriger vers la rue des Grès plutôt. L'effort de manœuvrer le car afin d'éviter cette espace n'est pas du tout exécuté.

Il est proposé d'installer des plots.

La séance est levée à 23h